

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise l'activité de construction et d'exploitation d'un crématorium réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant.

Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'activité de construction et d'exploitation d'un crématorium qui est soumise à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2; ci-après LQE).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Consignes particulières

Si votre installation vise l'incinération de déchets anatomiques humains tels que définis au [Règlement sur les déchets biomédicaux](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.12), votre activité est plutôt visée à l'article 237 du REAFIE soit une installation d'incinération de déchets biomédicaux. Veuillez donc retourner au sélecteur d'activités et remplir le formulaire d'activité correspondant.

Si votre installation vise l'incinération de cadavres ou de parties d'animaux, votre activité est plutôt visée à l'article 67 du REAFIE soit une installation d'élimination de matières résiduelles. Veuillez donc retourner au sélecteur d'activités et remplir le formulaire d'activité correspondant.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelé la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) - ci-après appelé le RAA

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide d'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité de construction et d'exploitation d'un crématorium sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, veuillez à cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et à remplir les formulaires associés.

Activités complémentaires à l'activité de construction et d'exploitation d'un crématorium	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al. 1 (2) LQE
Traitement des eaux sanitaires	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al. 1 (4) LQE
Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère.	art. 22 al. 1 (6) LQE

1. Description

1.1 Description générale de l'activité

1.1.1 Décrivez l'activité visée par la demande en précisant chacune des étapes liées à l'exploitation du crématorium¹ telles que (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- la réception et la préparation de la matière à incinérer;
- le processus de crémation;
- le broyage des cendres et des os;
- la gestion des résidus (régulateurs cardiaques, cendres, métaux, etc.);
- la désinfection et/ou nettoyage des lieux, appareils ou équipements;
- tout autre étape ou procédé effectué dans le cadre de l'activité).

Si un schéma d'exploitation est disponible, vous pouvez le joindre à votre description (facultatif).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de c.= 5000)

1.1.2 Décrivez la nature des matières à incinérer dans les installations de crémation. Fournissez une liste descriptive détaillée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

1.1.3 Indiquez la capacité quotidienne maximale d'incinération de l'établissement (kg/jour) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations numériques.

1.2 Caractéristiques techniques et opérationnelles des installations de crémation

1.2.1 Indiquez le nombre d'installations de crémation (incinérateur) visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir l'information numérique.

1.2.2 Joignez les plans et devis² de chaque installation de crémation (art. 108(2)a) REAFIE).

Ces plans et devis² doivent inclure tous les appareils ou équipements connexes faisant partie de chaque installation.

Document : _____ Section : _____

1.2.3 Fournissez la description de chacune des installations de crémation en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 5 (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.2.4 Pour chacune des installations de crémation projetée, fournissez la description de la chambre de combustion primaire en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 5 (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.2.5 Indiquez le nombre de chambres de combustion secondaire (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir l'information numérique.

1.2.6 Pour chacune des installations de crémation projetée, fournissez la description de la chambre ou des chambres de combustion secondaire en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 5 (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.2.7 Confirmez qu'aucune matière à incinérer n'est introduite dans la chambre de combustion primaire pendant la période de préchauffage de la dernière chambre de combustion secondaire (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 110 et 125 al. 2 RAA).

Je confirme

1.2.8 Confirmez que la température de la dernière chambre de combustion secondaire est maintenue à un minimum de 1 000 °C pendant une période d'au moins 15 minutes consécutives avant d'entamer l'ignition des matières à incinérer dans la chambre de combustion primaire (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 110 et 125 al. 2 RAA).

Je confirme

1.2.9 Confirmez que les gaz de combustion de la matière sont portés à une température supérieure à 1 000 °C pendant au moins une seconde dans la dernière chambre de combustion secondaire (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 108 et 125 al. 2 RAA).

Je confirme

1.2.10 Confirmez que la dernière chambre de combustion secondaire est munie, à sa sortie, d'un système qui mesure et enregistre en continu la température des gaz (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 128 RAA).

Je confirme

1.2.11 Fournissez une description technique de ce système de mesure en continu (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =)

1.2.12 Une opération de broyage est-elle réalisée à la suite de la crémation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section [Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#)

1.2.13 Décrivez les informations techniques des appareils ou équipements de broyage utilisés en précisant leur nombre, le nom du manufacturier et le modèle, leur capacité maximale, etc. (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =)

1.3 Gestion et entreposage des matières à incinérer

1.3.1 Décrivez le mode de gestion et d'entreposage des matières à incinérer (ex. : salles d'entreposage, système de réfrigération) (art. 17 al. 1 (1) et (3) et art. 18(3) REAFIE).

Ces informations doivent comprendre la description des aires d'entreposage ainsi que les informations techniques des principaux appareils ou équipements utilisés (leur nombre, leur capacité, etc.).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de c.= 5000)

1.3.2 Des produits chimiques sont-ils utilisés pour le nettoyage, la désinfection des installations ou autre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.***

1.3.3 Fournissez la description des produits chimiques utilisés pour l'exploitation du crématorium¹ en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 5 (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.4 Modalité et calendrier de réalisation de l'activité

1.4.1 Indiquez la date du début et de fin des travaux d'aménagement de votre activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE)

Exemple : échéancier pour la construction des bâtiments et/ou l'installation des équipements.

CALENDRIER

1.4.2 Indiquez la date prévue pour le début de l'exploitation de votre activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

CALENDRIER

1.4.3 Fournissez l'horaire d'exploitation du procédé ou de l'activité à la capacité maximale d'incinération pour laquelle cette demande est soumise en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 5 (art. 17 al. 1 (1) et (2) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.5 Localisation de l'activité

1.5.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE):

- les bâtiments;
- les zones d'intervention;
- Les appareils ou équipements, identifiés de la même façon que dans le présent formulaire;
- Les points de rejets;
- Les points de mesure et/ou d'échantillonnage et de tout autre installation utilisée à cette fin;
- les aires d'entreposage.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou Geojson)	
Fichier :	Description :

En l'absence de donnée géospatiale, fournir les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

2. Impact sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

2.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

2.1.1 Rejets atmosphériques

L'exploitation d'un crématorium¹ nécessite la soumission du formulaire d'impact Rejets atmosphériques.

Le RAA établit certaines normes d'émission de particules et de gaz, d'opacité des émissions, de qualité de l'atmosphère³ de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle.

L'installation de crémation ne doit pas émettre dans l'atmosphère³ des particules au-delà de la valeur limite de 70 mg/m³R (art. 125 RAA).

L'article 129 du RAA prévoit qu'un échantillonnage à la source des gaz émis dans l'atmosphère³, pour le calcul de la concentration en particules, doit être réalisé dans un délai maximal d'un an à compter de la date de mise en exploitation et au moins une fois tous les 5 ans par la suite.

2.2 Exigences règlementaires

2.2.1 L'activité d'exploitation d'un crématorium¹ est visée par des exigences règlementaires/légales spécifiques aux impacts sur l'environnement.

En vertu de l'article 108 (2)b) du REAFIE, vous devez transmettre une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques conformément aux exigences de l'annexe H du RAA, en plus des informations demandées dans les formulaires d'impact.

Document : _____ Section : _____

3. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

3.1 Les services d'un professionnel⁴ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui Non

3.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel⁴ ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

4. Lexique

¹**crématorium** : toute installation aménagée dans le but de brûler des cadavres ou restes humains, y compris des enfants mort-nés, afin de les réduire en cendres (article 124 RAA)

²**plans et devis** : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur – définition article 3 du REAFIE

³**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 LQE).

⁴**professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

5. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.2.3 : Description de l'installation de crémation

Code d'identification de l'installation de crémation (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Nom du manufacturier	Modèle	Capacité nominale d'alimentation de l'installation (kg/h)	Méthode d'alimentation	Nombre de chambres de combustion	Durée moyenne d'un cycle complet de crémation (en heure)
				Choix unique : <ul style="list-style-type: none"> • Continu • Discontinu 		
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.3</i>						

Modèle 2 – Question 1.2.4 : Chambre de combustion primaire

Code d'identification de l'installation de crémation (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Volume de la chambre de combustion (m3)	Superficie utile (m2)	Brûleur		Température minimale maintenue dans la chambre de combustion (°C)	Excès d'air (%)	Nombre de ventilateurs	Capacité maximale du ou des ventilateurs	
	Primaire		Capacité maximale (kW)	Nom ou type de combustible utilisé				Débit (m ³ /h)	Pression (mmH ₂ O)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.4</i>									

Modèle 3 – Question 1.2.6 : Chambre de combustion secondaire

Code d'identification de l'installation de crémation (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Volume de la chambre de combustion (m ³) *Si plus d'une chambre de combustion secondaire, fournir l'information pour chaque chambre	Brûleur		Température minimale maintenue dans la chambre de combustion (°C)	Temps de rétention minimale des gaz à l'intérieur de la chambre
		Capacité maximale (kW)	Nom ou type de combustible utilisé		
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.6</i>					

Modèle 4 – Question 1.3.3 : Description des produits chimiques utilisés

Identification du produit chimique utilisé	But de l'utilisation	Quantité maximale utilisée (précisez l'unité de référence: par jour, mois ou année)	Capacité maximale d'entreposage (précisez l'unité de référence: litre, mètre cube, kilogramme, tonne)	Mode d'entreposage	Code d'identification sur les plans soumis (aire d'entreposage)	Fiche signalétique du produit jointe à la demande
					Choix unique : - Continu - Discontinu	Oui ou Non Si oui, inscrivez le nom du document.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.3.3</i>						

Modèle 5 – Question 1.4.3 : Horaire d'exploitation de l'établissement

Horaire	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure de début							
Heure de fin							
Période	(XX = jour/sem.) du XX au XX						
Nombre de semaines par année	XX = sem. /an						